

Date de dépôt : 3 juillet 2013

Pétition

contre l'introduction généralisée d'un examen de certification CECR au Collège de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 novembre 2012, Monsieur Sylvain Rudaz, directeur général au DIP, communiquait à Monsieur Jean-Didier Lorétan, Président de la Conférence des directrices et directeurs des établissements du Collège de Genève, sa décision d'introduire progressivement le Cadre Européen Commun de Référence (CECR) dans la formation gymnasiale pour toutes les langues secondes à partir de la rentrée scolaire 2013-14 avec un premier test version 0 en avril 2017.

Le CECR est un document rédigé par le Conseil de l'Europe à l'aide duquel on cherche à établir des standards de maîtrise d'une langue vivante. Il s'agit d'un catalogue d'environ 350 descripteurs qui tiennent compte des aspects techniques de la maîtrise d'une langue et permettent d'établir des niveaux de compétence allant de A1 (pour les débutants) à C2 (pour une maîtrise proche des locuteurs natifs).

Le DIP souhaite la mise en place, en 4^e année du Collège de Genève, d'un examen permettant aux élèves d'obtenir une labellisation B2 (selon le CECR) dans toutes les langues étudiées (allemand, italien, anglais et espagnol). Cet examen remplacerait l'épreuve semestrielle du printemps, marquant la fin du 2^e semestre.

Cette labellisation impliquerait pour chaque élève dans toutes les langues vivantes étudiées, à raison d'un examen par jour, commun à l'ensemble des collèges de Genève:

- un test de 180 minutes (compréhension écrite et expression écrite)
- une compréhension orale de 30 minutes

- un test oral de 15 minutes (production monologique et oral interactif en paires).

Les élèves qui obtiennent 4 à cet examen recevraient, sur leur certificat de maturité, une attestation cantonale linguistique B2.

Nous, soussigné-e-s, nous opposons à la mise en place de cette certification pour les raisons suivantes :

- L'introduction généralisée et obligatoire de cette exigence de labellisation est, en temps et en argent, extrêmement coûteuse et lourde à organiser : elle implique que toutes les écoles fassent passer l'examen en même temps dans tout le canton, ce qui rallongerait la session d'une semaine. À cela s'ajouteraient encore les besoins de formation des maîtres pour concevoir et faire passer ces examens, ainsi que la mise en place, dans tous les établissements du canton, de moyens techniques nécessaires, notamment des labos de langues pour l'entraînement des oraux interactifs entre pairs.
- Le faible nombre d'heures de langues en 4^e année et la quantité de plus en plus élevée d'élèves par classe ne permettent pas une bonne préparation à cet examen. Le temps investi à entraîner les élèves à l'examen de labellisation serait autant de temps perdu pour une préparation sérieuse aux examens de maturité.
- Le projet du DIP ne dit rien de la validité de cette certification hors du canton, ni des experts qui évalueront les compétences, ni des coûts engendrés par la commission externe cantonale de validation. De plus, les labellisations officielles, seules valables sur un plan international, ne se font que par les institutions officielles privées (Goethe-Institut, Cambridge, DELF-DALF, DELE, TELC etc.). Il faudrait donc favoriser la mise en place de cours facultatifs subventionnés pour les élèves souhaitant obtenir une certification internationale.
- Le collège n'est pas une école de langue. La formation gymnasiale se veut une ouverture d'esprit et une construction intellectuelle critique des élèves. Les langues s'insèrent dans cette perspective par l'étude de textes littéraires, qui sont d'une grande richesse linguistique, intellectuelle mais aussi et surtout culturelle et humaine. Consacrer du temps à préparer l'examen de certification – dont l'objectif est avant tout d'évaluer les compétences langagières – impliquerait un appauvrissement considérable de la valeur de l'examen de maturité.
- Tous les élèves passeraient le même examen mais leur préparation serait fort différente (cours suivis en option spécifique, formation bilingue,

séjours à l'étranger). Les élèves ayant déjà un niveau supérieur au niveau B2 seraient sous-évalués et leur certification ne reflèterait pas leurs vraies compétences.

- Le travail fait actuellement, et conformément au PEC (Plan d'Étude Cadre), est d'une grande valeur et permet aussi une évaluation du niveau de langue des élèves. Il a toujours été affirmé que le niveau de compétence linguistique obtenu par les élèves genevois au moment de la maturité était le niveau B2. Pourquoi ne pourrions-nous pas en rester au *statu quo* et indiquer ce niveau sans autre examen spécifique ? D'autant plus que les élèves arrivant au Collège dès la rentrée 2014 auront un meilleur niveau de langue suite à la réforme du CO et qu'ils seront sans doute plus compétents, lorsqu'ils passeront leur maturité, que nos élèves la passant actuellement.
- Une majorité des élèves du collège ne désirent pas forcément obtenir une telle certification. Le nombre d'élèves genevois qui aurait effectivement besoin d'une attestation est très restreint.

Les signataires de cette pétition invitent donc le Conseil d'Etat de Genève :

- **à renoncer à la labellisation obligatoire CECR dans les programmes gymnasiaux genevois ;**
- **à indiquer le niveau B2 sur le certificat de maturité sans autres examens spécifiques ;**
- **à mettre en œuvre des cours facultatifs adaptés selon les langues pour les élèves qui souhaitent obtenir cette certification internationale dans la/les langues(s) de leur choix.**

N.B. 216 signatures
p.a. Monsieur Ralph Ettl
24, rue Prévost-Martin
1205 Genève